



## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Le Ministre

Madame Ylva JOHANSSON  
Commissaire européenne aux Affaires intérieures  
Monsieur Didier REYNDERS  
Commissaire européen à la Justice  
Commission européenne  
Rue de la Loi / Wetstraat 170  
B-1049  
BRUXELLES

Paris, le

Réf. : 21-003662-D/BDC-SCCI/CCA

Soyez

Chers Madame, Monsieur les Commissaires,

La Commission européenne, comme la France, est pleinement mobilisée dans la lutte contre la radicalisation, qui porte une atteinte grave à la cohésion de nos sociétés. Nous savons que ce phénomène, qui peut conduire au terrorisme – la France, comme d'autres Etats membres, peut en témoigner –, se manifeste également par une forme de séparatisme à fondement religieux.

Une telle rupture avec nos valeurs communes nous concerne tous et appelle une coordination étroite à l'échelon européen, qui s'opère par exemple sous la forme du réseau de prévention de la radicalisation (« *radicalization awareness network* »). La lutte contre la radicalisation et les idées extrémistes sont des priorités pour tous les Etats membres ainsi que pour la Commission, dont la stratégie anti-terroriste publiée le 9 décembre exprime à juste titre la volonté de contrecarrer de manière efficace ces idéologies avant qu'elles ne prennent racine.

Dès lors, nous ne devons pas oublier que des associations, à travers toute l'Europe, répandent un projet politique de rupture, parfois sous couvert d'antiracisme. Ces associations, dont certaines reçoivent des financements étrangers, ont su diversifier leurs ressources, jusqu'à parfois obtenir des subventions publiques.

En octobre 2020, par suite d'une demande de la France, la Commission s'est engagée à étudier avec attention, au regard des valeurs européennes fondamentales, deux demandes de subvention qui lui avaient été adressées par des consortiums comprenant les associations françaises « Collectif contre l'islamophobie en France » (projet *Hate speech tool for monitoring, analysing and tackling Anti Muslim hatred online*) et « Alliance citoyenne » (projet *Muslim women standing to make tolerance a rule*), dans le cadre du programme financier « Droits, égalité, citoyenneté » relevant de la DG JUST.

Si le Collectif contre l'islamophobie en France a été dissous par décret du président de la République, le 2 décembre, au regard de la gravité exceptionnelle de ses agissements, le projet auquel participe Alliance citoyenne reste éligible au versement de la subvention.

.../...



Or l'objectif de cette association est, sous couvert de combattre l'« islamophobie », de faire pression sur les pouvoirs publics pour promouvoir, au profit des musulmans, des règles compatibles avec la charia. Ralliée à la mouvance de l'« antiracisme décolonial », elle a étendu son champ d'action à la dénonciation d'une prétendue « islamophobie institutionnelle » de la France.

Ses moyens d'actions, de surcroît, sont parfois illégaux. Des opérations de port du « burkini » dans les piscines sont menées par des militantes, en infraction avec les règlements sanitaires et de sécurité. Enfin, les membres de cette association sont adeptes de théories du complot et n'expriment aucune compassion pour les victimes du terrorisme. Ainsi M<sup>me</sup> Hammouti, une des porte-paroles de l'association, a-t-elle déclaré publiquement, à propos des attentats effroyables de janvier 2015 à la rédaction de *Charlie Hebdo*: « N'oubliez jamais que c'est *Charlie* qui a dégainé le premier. »

Ces éléments constituent une atteinte aux valeurs de liberté, d'égalité et de tolérance qui sont au fondement même de notre démocratie française mais aussi de notre espace européen de sécurité, de liberté et de justice. Il me semble dès lors impératif de procéder à l'annulation de la subvention que la Commission envisageait d'attribuer au consortium dont fait partie l'association *Alliance citoyenne*.

Plus largement, je ne verrais que des avantages à ce que la Commission redouble de vigilance sur les projets ou les organismes qu'elle peut être amenée à subventionner. Nos concitoyens européens ne comprendraient pas que des fonds publics alimentent des entreprises de propagande identitaire, qui contribuent à la polarisation des sociétés démocratiques et portent atteinte à la concorde publique.

Une réflexion collective pourrait utilement être menée sur la transparence et les critères d'attribution des subventions européennes ou sur un mécanisme de concertation associant plus étroitement les Etats membres. La question de la régulation des financements étrangers des acteurs associatifs basés en Europe pourrait également y être abordée.

La France, avec d'autres Etats membres, sera amenée à formuler prochainement des propositions en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les Commissaires, l'expression de ma haute considération.

Tu m'as écrit



Gérald DARMANIN